



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0702

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Pallega.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0702**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4671 en date du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a autorisé l'engagement des études préalables et programmatiques, et le lancement de travaux de démolitions pour sécuriser la caserne Sergent Blandan et porté le montant de l'autorisation de programme individualisée pour le projet à 16 800 000 € foncier inclus.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'intervenir sur trois points spécifiques que sont : l'opération de démolition et d'intervention sur les bâtiments, l'archéologie préventive et la mise en état de l'esplanade.

Compte-tenu l'état de vétusté avancé des hangars situés dans les douves, la décision de les démolir a été prise dès l'acquisition de la caserne. Les premières estimations de déconstruction n'intégraient pas de travaux de dépollution ni de désamiantage. En effet, la Communauté urbaine n'était pas encore pleinement propriétaire du site et ne pouvait pas accéder aux bâtiments pour réaliser les diagnostics correspondants. Or, la présence importante d'amiante, et notamment d'amiante friable dans l'un des bâtiments, ainsi que la pollution d'une partie de la dalle par du pyralène notamment, induisent des coûts supplémentaires de déconstruction d'un montant de 850 000 € TTC.

De plus, un transformateur au pyralène doit être supprimé au plus tôt et remplacé pour un montant estimé à 80 000 € TTC.

Par ailleurs, la caserne Sergent Blandan est incluse dans une zone archéologique sensible encore peu explorée. Elle est située à proximité du tracé supposé de la route antique reliant Lyon à Vienne, qui était longée en plusieurs endroits par des secteurs de nécropoles antiques. Elle comporte également le fort Lamothe qui pourrait être installé sur une ancienne motte castrale.

Suite à l'arrêté préfectoral prescrivant, en 2008, le diagnostic d'archéologie préventive, le service archéologique de la ville de Lyon a accepté d'en être l'opérateur.

Le coût total d'une telle intervention s'élève à 250 000 € et se décompose comme suit :

- une redevance d'archéologie préventive de 65 000 € sur le budget de fonctionnement,
- une mise à disposition de moyens de terrassements à l'opérateur (service archéologique municipal (SAM) de la ville de Lyon) dont le montant est évalué à 185 000 € TTC.

Enfin, afin d'améliorer le traitement des abords et accès des bâtiments occupés (par les services de l'université Lyon II notamment), l'esplanade doit faire l'objet de travaux de mise à niveau des sols. Une rampe pour personnes à mobilité réduite sera réalisée et du mobilier urbain installé. L'ensemble des ces interventions s'élèvent à 300 000 € TTC.

Ces travaux pourraient permettre, avec la mise en place de modalités de gestion appropriées, une ouverture anticipée de ce secteur au public et répondre en cela aux demandes exprimées en réunions de concertation.

Ainsi, le budget nécessaire pour engager l'ensemble de ces travaux s'élève à 1 415 000 € TTC, en investissement qu'il convient d'individualiser en autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, pour un montant complémentaire de 1 415 000 € en dépenses sur l'opération n° 1387 - Lyon 7° : Parc Blandan, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 000 000 € en 2009,
- 415 000 € en 2010.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la ville de Lyon relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.